



Le Centre jeunesse du
Saguenay-Lac-Saint-Jean

Maintien des liens et modalités de contacts en contexte de placement à long terme

Table des matières

Introduction	4
1. Cadre théorique	5
2. Principes directeurs du présent cadre d'analyse	6
3. Les incontournables	6
3.1 L'intérêt de l'enfant	6
3.2 L'accompagnement de l'enfant	7
4. Critères d'aide à la décision	8
4.1 Âge de l'enfant	9
4.1.1 Enfants en bas âge (nourrissons et enfants préscolaires)	9
4.1.2 Enfants d'âge scolaire	10
4.2 Nature du lien	11
4.3 Degré d'adhésion des parents au placement	12
4.3.1 Les parents sont d'accord avec un placement à long terme	12
4.3.2 Les parents ne sont pas d'accord avec la décision du placement à long terme	14
4.4 Réactions de l'enfant	15
4.5 Objectifs visés par le maintien des liens	15
4.5.1 Permettre à l'enfant de concevoir une continuité dans son existence :	15
4.5.2 Freiner l'idéalisation des parents	16
4.5.3 Diminuer chez l'enfant les sentiments d'angoisse et d'abandon	17
4.5.4 Maintenir un lien supportant qui perdure dans le temps	17
5. Informations complémentaires	18
5.1 Fêtes et occasions spéciales	18
5.2 Constance dans les modalités de supervision	18
5.3 Lieu des contacts	18
5.4 Parents qui reviennent après un temps d'absence	19
5.5 Fratrie	20
5.6 Grands-parents	21
Conclusion	22
Bibliographie	23

Annexe 1

Critères d'aide à la décision pour le maintien des liens en contexte de placement à long terme

Introduction

Le placement est une mesure d'exception qui se justifie lorsque la famille de l'enfant s'avère incapable de lui assurer des conditions de vie sécuritaires et favorables à son développement et lorsque tous les autres moyens ont été tentés sans succès.

Il faut reconnaître que le placement est un paradoxe en soit. D'une part, il apporte une solution à une situation de compromission mais d'autre part, il entraîne une rupture des liens d'attachement, de filiation et d'appartenance. Il donne aussi naissance à une réalité de vie nouvelle et plus complexe, soit celle de transiger avec deux réalités existentielles : la famille biologique et la famille d'accueil (Carignan, 2007).

La place de la famille biologique et le type de lien à maintenir entre l'enfant et ses parents lors d'un placement à long terme demeure un dilemme fondamental et suscite de nombreux débats. Berger (2004) soutient que lorsqu'une situation est suffisamment inquiétante pour qu'un juge de la jeunesse ordonne une séparation parent-enfant, la question des modalités de contacts ultérieurs se pose immédiatement pour le meilleur intérêt de l'enfant.

Nous présenterons dans ce document des balises cliniques sur lesquelles doit être fondé le questionnement qui sous-tend l'encadrement des contacts parent-enfant lors d'un hébergement à long terme. Cette proposition d'analyse n'est pas applicable aux situations dans lesquelles un projet de réunification est envisagé ou encore lorsque la décision du placement à long terme n'a pas été rendue par le Tribunal de la jeunesse.

1. Cadre théorique

Dès le placement d'un enfant, il est essentiel d'évaluer les effets du maintien au non des contacts entre l'enfant et ses parents. Cette tâche n'est pourtant pas simple d'autant plus que les experts ne s'entendent pas. Certains estiment que les enfants ont besoin de maintenir des relations avec les deux parents alors que d'autres sont d'avis que les besoins des enfants sont mieux servis en limitant les contacts. Dans le domaine de la protection de l'enfance, il en est de même. Certains militent en faveur de la préservation de la famille tandis que d'autres croient que le système va trop loin dans cette voie.

Jusqu'à maintenant, experts et chercheurs, n'ont pas apporté de résultats concluants qui permettent de retenir exclusivement l'une ou l'autre de ces positions. Bien sûr, certaines études ont démontré que le maintien des liens entre l'enfant placé et son milieu d'origine a des effets bénéfiques sur l'ajustement de celui-ci à la situation de placement et sur son sens de l'identité. Toutefois, d'autres recherches ont démontré que moins les parents étaient impliqués auprès de leurs enfants au cours du placement, moins les déplacements étaient nombreux (Carrier et Beaudoin, 1994).

Bien que le placement des enfants puisse être perçu comme une solution, celui-ci peut également amener aux enfants son lot de difficultés : sentiments d'abandon, de culpabilité, de désespoir, traumatisme de la séparation, rupture d'attachement, appauvrissement de l'image de soi, perte de l'amour inconditionnel des parents, problèmes d'identité et d'appartenance, difficultés d'ajustements social et d'incompétence parentale future (Steinhauer, 1996; David, 2005)

Malgré les divergences d'opinions, l'ensemble des auteurs s'entendent, par contre, pour dire qu'il y a à la fois des effets positifs et négatifs au maintien des contacts particulièrement sur l'identité personnelle et familiale de l'enfant et sur son degré d'adaptation sociale et personnelle.

Les contacts peuvent avoir un effet bénéfique pour les enfants lorsque cela s'avère un bon moment, avec des conséquences positives sur la relation parent-enfant. En revanche, les contacts peuvent être néfastes si l'enfant vit ce moment comme une expérience stressante et perturbante (Barnum, 1987).

Dans les situations où les enfants sont placés à long terme, Leathers (2003) et Palmer (1995) suggèrent que la préservation des liens créerait une certaine ambivalence chez les enfants, entraînant l'espoir d'un retour. Les enfants peuvent avoir de la difficulté à transiger avec deux paires de parents et le maintien des liens peut devenir une source de confusion émotionnelle.

Si les parents d'accueil sont devenus pour l'enfant les parents psychologiques dans une perspective de permanence, ils devraient en avoir l'entière responsabilité et autorité afin d'assumer la garde légale de cet enfant. Goldstein, Freud et Solnit (1973) sont particulièrement sensibles à ce type de situation et reconnaissent qu'un enfant peut arriver à un point où il reportera l'attachement destiné à ses parents sur un substitut, de façon à ce qu'un lien sélectif et significatif puisse se former. Gauthier, Jéliu, Fortin (2007) indiquent que lorsque les parents substituts répondent adéquatement aux besoins développementaux de l'enfant et qu'ils s'engagent à le faire sur une base permanente, le besoin de continuité doit être reconnu et protégé. Ainsi, la création d'un nouveau lien d'attachement peut être d'une importance majeure dans la vie de l'enfant placé et influencer grandement son avenir : c'est dans cette deuxième

naissance à la vie familiale qu'il peut donner un sens nouveau à son existence, actualiser son potentiel et construire son projet de vie (ACJQ, 1997).

À l'opposé, Andersson (1999) soutient que le maintien des contacts peut aider les enfants à accepter leur placement, à amener les parents à démontrer leur acceptation et ainsi, permettre un travail thérapeutique.

Carrier et Beaudoin (1994) abondent dans le même sens et mentionnent qu'il peut être moins nocif pour un enfant d'entretenir des questionnements à l'égard du lien parental plutôt que de développer un fort sentiment d'abandon. Ces auteurs reconnaissent l'importance pour l'enfant de connaître ses parents biologiques, la nécessité pour l'enfant de comprendre les limites de ses parents et éventuellement de choisir lui-même de poursuivre ou de mettre fin à la relation avec ses parents.

2. Principes directeurs du présent cadre d'analyse

- Les contacts parent-enfant sont déterminés en fonction des besoins et de l'intérêt de chaque enfant. Il n'y a pas d'automatisme, chaque situation est unique. L'intervenant doit, en tout temps, personnaliser ses recommandations et prendre ses décisions qu'après une analyse « cas par cas »;
- Les parents naturels doivent être reconnus comme tel par l'enfant : pour maintenir des contacts il faut qu'il y ait existence d'un lien significatif;
- Les contacts parent-enfant ne sont pas des rencontres sociales, il s'agit plutôt d'une activité clinique planifiée qui doit **obligatoirement** viser un objectif précis;
- Les contacts nécessitent un support professionnel auprès de l'enfant;
- L'objectif visé par les contacts doit être inscrit au plan d'intervention et faire l'objet de révisions;
- Une séparation parent-enfant n'est pas une thérapie en soit et un placement n'a de sens que s'il est accompagné de soins appropriés incluant la gestion des contacts.

3. Les incontournables

3.1 L'intérêt de l'enfant

Malgré le fait que l'enfant soit confié à une famille d'accueil, la Direction de la protection de la jeunesse doit laisser aux parents la possibilité d'exercer leurs devoirs de soins, d'entretien et d'éducation. Toutefois, il est possible que l'exercice de cette responsabilité entre en conflit avec le respect des droits et l'intérêt de l'enfant. La Cour suprême du Canada l'a souligné, le droit d'accès d'un enfant à ses parents n'est pas un droit qui appartient aux parents.

La Cour suprême, dans l'arrêt *Racine C. Woods*, a établi que la loi doit satisfaire les intérêts de l'enfant, lesquels peuvent être différents et inconciliables avec le désir ou l'intérêt des parents.

Les contacts de l'enfant à son parent doivent avoir sur lui un effet bénéfique. « *La Cour doit se soucier du lien parental comme force positive et significative dans la vie de l'enfant et non du parent...* ». L'intérêt de l'enfant est une question de faits qui doit être **analysée à travers les yeux de l'enfant** et non ceux des parents.

Il est primordial de questionner l'intérêt de l'enfant au-delà de la mise en danger physique de celui-ci. On doit se demander s'il y a des préjudices d'ordre psychologique, social ou affectif pour l'enfant de maintenir des contacts avec ses parents, et ce, en fonction de ses différents besoins.

L'intervenant doit questionner le sens que prend le contact pour l'enfant. Les prises de décision dans le meilleur intérêt de l'enfant doivent, en premier lieu, préserver la stabilité de l'organisation de vie de l'enfant et la continuité de ses relations affectives.

Étant donné que la notion de « parent biologique » n'apparaît pas avant l'âge de 5 ou 6 ans; pour un enfant séparé en bas âge, la reprise de contact peut sembler étrange puisque « papa » et « maman » sont ceux qui s'occupent de lui au quotidien (Alain Lebel, *Le Prisme*). L'enfant qui a été retiré de sa famille dès sa naissance et qui n'a jamais vécu avec ses parents ne peut avoir d'intérêt à avoir des contacts avec des gens qui lui sont étrangers. La famille d'accueil de cet enfant est son univers et ses parents d'accueil sont les personnes significatives à ses yeux; ce sont ses parents psychologiques.

L'intervenant a également l'obligation d'éviter les situations où les contacts ne prennent pas de sens pour l'enfant. On peut constater que certains parents ne profitent aucunement de la présence de leur enfant pour avoir un échange agréable avec lui, mais passent le temps du contact à essayer de l'impliquer dans ses problèmes, de parler avec l'intervenant, etc.

3.2 L'accompagnement de l'enfant

L'enfant que l'on retire de son milieu a besoin de comprendre ce qui lui arrive et de situer cet événement en référence à ses expériences passées, présentes et futures; il doit comprendre le sens de l'événement. L'enfant placé doit également connaître les paramètres de son placement : la durée, les modalités de contacts ou non avec sa famille et les conditions de placement.

Il est primordial de bien **préparer les contacts**, peu importe leur durée. Ce sont des moments importants dans la vie de l'enfant qui parfois appréhende de voir son parent. Il faut prendre le temps d'expliquer au jeune pourquoi on adopte telle ou telle modalité. La préparation de la rencontre permet également de considérer les désirs de l'enfant, de discuter avec lui de ses appréhensions et elle peut également être un lieu où l'intervenant aidera le jeune à formuler des questions qu'ils désirent poser à son parent et ainsi faciliter le bon déroulement des contacts.

Il faut également porter une attention à ce qui se passe **pendant** le contact. Le parent est-il attentif à l'enfant ? Manifeste-t-il des marques d'affection ? Organise-t-il des activités ? Comment réagit l'enfant ?

Après le contact, il faut **apporter un suivi** et s'assurer qu'une oreille attentive peut accompagner l'enfant. Il importe aussi de ne pas négliger l'annulation d'une visite. Parler des choses qui se sont passées durant le contact, de ce qu'ils ont fait, de ce qu'ils pourraient faire la prochaine fois, de sa hâte ou non d'y retourner, des sentiments ressentis...

Le retour permet à l'enfant d'être écouté. L'intervenant peut questionner, reformuler afin de faire prendre conscience à l'enfant de ce qu'il ressent. Par contre, il faut respecter le fait qu'un enfant ne veuille pas nécessairement élaborer longuement sur le contenu des visites. L'importance semble donc de créer un climat de confiance lui permettant de se confier s'il le désire, de lui donner l'opportunité d'exprimer des éléments positifs comme négatifs et de le rassurer par rapport à la poursuite des contacts.

L'aide à apporter à l'enfant consiste à lui permettre une compréhension, dans son langage d'enfant, de sa situation. Berger (1992) dit : « *Les explications apportées par les adultes ne sont pas là pour remplacer les théories de l'enfant lui-même, mais plutôt de coexister ce qui implique une intervention de longue haleine...de manière à faire ressortir ce qui se passe en eux avant, pendant et après les visites* ».

Finalement, plus l'enfant vieillit, plus il est important de le consulter. À tout le moins, les enfants désirent être informés de ce qui se passe en ce qui les concerne et participer à certaines décisions, comme l'heure des visites par exemple (Carignan, 2007).

4. Critères d'aide à la décision

Tel que vu précédemment dans la brève recension d'écrits, les contacts parent-enfant dans un contexte de placement à long terme peuvent avoir un potentiel bénéfique ou néfaste auprès des enfants.

Il s'agit, après une analyse la plus exhaustive possible, de peser les avantages et les inconvénients et de tenter d'obtenir le maximum de bénéfices et le minimum de perturbations pour l'enfant. Pour ce faire, l'intervenant doit dresser un portrait de la situation de l'enfant à partir de critères cliniques précis.

Les critères cliniques d'aide à la décision proposés sont :

- L'âge de l'enfant;
- La nature du lien parent-enfant;
- Le degré d'adhésion des parents au placement;
- Les réactions de l'enfant aux contacts;
- L'objectif visé par le maintien des liens.

Vous retrouvez dans les points suivants des descriptions et précisions théoriques pour chacun de ces critères. Ceux-ci doivent être documentés et analysés d'un point de vue systémique. De plus, vous retrouverez à l'annexe 1, un tableau synthèse proposant des questionnements cliniques en lien avec chacun des critères.

4.1 Âge de l'enfant

4.1.1 Enfants en bas âge (nourrissons et enfants préscolaires)

L'attachement est un prérequis fondamental au développement de l'enfant. Plus l'enfant est en bas âge, plus la théorie de l'attachement deviendra l'argumentation principale des modalités de contacts.

Plus un enfant est en bas âge, plus il a besoin de vivre dans un environnement stable et en particulier de bénéficier de la présence continue d'un ou deux adulte(s), toujours le(s) même(s) afin de développer un lien d'attachement sécuritaire qui, rappelons-nous, est le fondement de la personnalité et du développement social futur de l'enfant (Ainsworth, 1969).

Les besoins de protection et de sécurité sont prioritaires pour l'enfant de moins de 5 ans (Nicole Guedeney, 2005) et le placement doit répondre aux besoins d'attachement de l'enfant. On ne peut pas et on ne doit pas empêcher un enfant de s'attacher.

Les liens affectifs se construisent dans la durée et dans les temps de présence des personnes significatives; ils s'atténuent et même se défont en leur absence. Tout enfant, quel que soit son statut, a besoin d'un lien psychologique avec un adulte nourricier, un lien enraciné dans les rapports quotidiens. Ce lien ne pourra jamais se créer avec un parent absent physiquement ou psychologiquement, ou encore passif, peu importe son statut. La stabilité des liens d'attachement parent-enfant ne peuvent pas s'actualiser avec des parents temporaires (Goldstein, Freud et Solnit, 1973; Cartry, 1998; Higley, Albus et Nutter, 2003).

Les jeunes enfants ont besoin de repères fixes dans leur routine et le fait de promener un bébé peut en faire ce que Berger appelle des « bébés dérégés » qui reviennent des contacts épuisés, angoissés, qui refusent de manger, de dormir paisiblement. L'incapacité à établir des relations intimes et significatives avec les autres peut résulter d'une succession, trop fréquente, de personnes et de moments (Pezzot-Pearce, 2004). L'enfant échaudé par de nombreuses ruptures de soins et de liens a besoin de temps pour s'enraciner dans un nouveau milieu (St-Antoine 1995). Nous devons donc tout mettre en œuvre pour que l'enfant préserve ses points de repères et qu'il développe sa confiance au monde adulte.

Si l'enfant est placé avant 18 mois, il risque fort d'établir ses liens avec sa nouvelle famille. Le petit âgé de moins de 18 mois ne ressent pas le besoin de maintenir des contacts avec des personnes non significatives.

Devant la décision d'un placement à long terme, il est souhaitable de permettre au jeune enfant de s'installer dans sa nouvelle famille en minimisant les contacts avec ses parents naturels.

Tel que déjà mentionné, la formation d'un nouveau lien d'attachement est d'une importance majeure dans la vie de l'enfant placé et influe grandement sur son avenir. C'est dans cette deuxième naissance à la vie familiale qu'il peut donner un

sens nouveau à son existence, actualiser son potentiel et construire son nouveau projet de vie (Steinhauer 1996; Dozier, Higley, Albus, Nutter, 2002). Afin de faciliter cette « deuxième naissance à la vie familiale », Steinhauer reprend les propos de Bowlby (1978) et propose de tenir compte des trois phases du deuil que traverse l'enfant lors d'une séparation:

1. La phase de protestation (i.e. le désir de voir revenir le parent);
2. La phase de désespoir (i.e. le repli sur soi de l'enfant);
3. La phase de détachement (i.e. un nouvel attachement possible).

La phase de protestation correspond à l'étape durant laquelle l'enfant garde l'espoir de voir son parent ou sa figure primaire d'attachement revenir. Durant cette étape, il est fréquent que l'enfant pleure, manipule, menace, frappe, supplie ou utilise tout autre moyen qui puisse forcer, comme il l'espère, le retour du parent disparu. La phase de désespoir est l'étape où l'enfant nous apparaît indifférent, apathique et replié sur lui-même. L'enfant a perdu espoir de retrouver sa ou ses figures d'attachement, il devient passif et les regrette. À cette étape, l'enfant ne proteste plus, il n'essaie plus de forcer la réunion mais il n'est pas encore détaché du parent disparu. Ce n'est qu'à la phase de détachement que l'enfant peut de nouveau s'attacher s'il fait un détachement suffisant de ses figures d'attachement et s'il a accès à des substituts parentaux adéquats.

Lorsqu'un enfant est mis constamment en contact avec ses parents lors de la phase du désespoir, il reprendra espoir de la réunification et retardera son processus de deuil.

Berger souligne que le processus de deuil lors de la mort d'un parent n'équivaut pas à celui du deuil de la relation parent-enfant lorsque le parent est toujours vivant. En effet, comme le parent est toujours vivant, l'enfant peut entretenir l'espoir d'éventuelles retrouvailles. Cet espoir, que gardent plusieurs enfants placés, perturbe le processus de désengagement et la capacité de renouer des liens d'attachement. C'est pourquoi, nous devons travailler, si la situation le permet, le deuil de la relation et non le deuil du parent vivant en évitant d'exposer l'enfant à un conflit intérieur. On doit amener l'enfant à se représenter un monde où les deux milieux (naturel et d'accueil) peuvent coexister et non se détruire ; l'enfant peut aimer deux personnes, de deux manières différentes.

4.1.2 Enfants d'âge scolaire

L'enfant placé à long terme ne l'est pas toujours en bas âge. La plupart des enfants, à qui nous donnons des services, ont connu leurs parents. On doit évaluer si ceux-ci ont établi une relation significative avec leur enfant. En effet, pour les enfants plus vieux, la qualité de la relation qu'ils ont établie avec leurs parents avant et pendant le placement devient un critère d'analyse très important. La relation initiale parent-enfant n'est possiblement pas sécurisante puisqu'un placement à long terme a été décidé, mais un lien a été créé et c'est ce lien que nous devons qualifier en nous référant au point suivant « Nature du lien ».

4.2 Nature du lien

Parfois, il existe des liens positifs, qui fournissent un étayage indispensable au développement psychique de l'enfant et qui lui permettent d'organiser son monde interne. Mais, il existe aussi des liens négatifs, traumatiques, qui sont source d'excitation douloureuse, donc gravement désorganiseurs, et qui ne permettent que l'établissement de processus pathologiques d'attachement et d'identification.

Le lien de sang n'est pas garant de l'existence de liens significatifs. On doit se rappeler les raisons initiales du placement; la plupart des enfants sont placés suite à une période plus ou moins longue de privation, de négligence ou d'abus divers au sein de leur famille biologique où règne bien souvent la mésentente, les conflits et la violence (Steinhauer, 1996). Les enfants ont connu tellement de manques ou d'événements traumatisants dans leur famille naturelle que le moindre contact peut avoir des effets nocifs sur eux.

Nous sous-estimons parfois l'impact de ce passé sur les enfants. Le contact peut ranimer des fantômes et provoquer des répercussions de différents ordres tels; sommeil plus agité, perte d'appétit, irritabilité, opposition, tristesse, isolement, etc.

La manière dont le parent s'est impliqué dans les soins de l'enfant dès sa naissance et toute la période avant le placement doit être considérée. D'autant plus que s'il n'y a pas eu d'attachement initial satisfaisant, l'enfant risque de tolérer difficilement la moindre séparation par la suite. Les comportements d'attachement anxieux sont nettement intensifiés lorsqu'ils sont suscités par des séparations et des retrouvailles répétées, tant avec la mère biologique qu'avec la famille d'accueil (Alain Lebel, Le Prisme).

Les premières expériences de vie vécues par l'enfant laissent des traces. La réalité des enfants victimes en bas âge de parents dysfonctionnels les empêche de développer leur confiance en l'adulte et les prive ainsi d'une base essentielle à leur développement.

Il ne faut pas forcer une relation qui n'existe pas. Le maintien des contacts est un processus qui est mis en place pour préserver des liens significatifs entre un enfant et ses parents naturels.

Les contacts n'ont de sens que si l'enfant a une représentation interne de ses parents. On ne le répètera jamais assez, on ne peut pas forcer un lien inexistant ou encore maintenir un lien qui n'est pas significatif ou qui n'est pas une plus value pour l'enfant (Berger, 1999).

4.3 Degré d'adhésion des parents au placement

Au cours d'un placement à long terme, les parents peuvent se positionner de façons différentes. Dans son programme « À chaque enfant, son projet de vie permanent », le Centre jeunesse de Montréal décrit deux situations qui peuvent survenir :

- ✓ Les parents sont d'accord et acceptent la décision de placer leur enfant à long terme;
- ✓ Les parents refusent cette décision et s'y opposent clairement.

4.3.1 Les parents sont d'accord avec un placement à long terme

Mise en garde : attention aux acceptations conditionnelles. Par exemple, un parent qui consent au placement de son enfant sous condition de maintenir une fréquence élevée de contacts.

Si les parents sont d'accord avec le placement à long terme, il peut être nécessaire, dans un premier temps, de superviser ces contacts pour s'assurer que les parents respectent la décision du placement et n'expriment pas un autre positionnement à l'enfant qui pourrait créer de la confusion chez lui.

Il est important de vérifier si les parents ne suscitent pas de conflits de loyauté chez l'enfant en critiquant ou dénigrant ouvertement la famille d'accueil. Ces attitudes dissimulent souvent de la souffrance. Les parents ont parfois peur de perdre l'amour de leur enfant si celui-ci s'attache à ses parents substitués ou vivent une forme de compétition avec ces gens qui prennent leur place comme parents et semblent mieux réussir qu'eux. L'intervenant peut alors aborder ces sentiments et aider les parents à tolérer ou dépasser leurs sentiments personnels pour autoriser l'enfant à s'installer et à vivre du bien-être dans sa nouvelle famille. Cette période d'ambivalence affective peut parfois se résorber assez rapidement si les parents constatent que leur enfant évolue bien.

Parfois des changements dans la vie d'un parent, comme un nouvel emploi, un nouveau conjoint, un déménagement peuvent bouleverser à nouveau le parent. Il devient alors important de s'assurer que le parent, tout comme l'intervenant au dossier, maintient le même discours de non-retour et ne crée pas de faux espoirs chez l'enfant.

Par conséquent, si les parents respectent la décision et les objectifs établis par ces contacts, la fréquence des contacts s'établit selon l'intérêt de l'enfant et les capacités des parents. Si les contacts deviennent réguliers, il sera alors important de respecter une fréquence suffisamment espacée pour maintenir aux yeux de l'enfant l'idée du non-retour chez ses parents. Si les contacts se passent bien, nous pourrions avoir tendance à augmenter ceux-ci, mais il faut toujours considérer le risque que l'enfant ne s'installe pas vraiment dans sa nouvelle famille mais plutôt qu'il vive « en attendant d'aller chez papa ou chez maman ». L'enfant et parfois aussi le parent, cherchera toutes les occasions de se donner de l'espoir pour un éventuel retour. L'intervenant doit être très vigilant et s'arrêter sur le sens que

prendra ces visites pour chacune des parties concernées et ne pas créer de conditions qui amènent la confusion. Selon Fansher et Shinn (1978), de même que Mech (1985), les contacts réguliers de l'enfant avec ses parents biologiques sont fortement associés à son retour dans sa famille.

Nous rencontrons, exceptionnellement, dans notre pratique, des situations de placement qui s'apparentent à un système de garde entre parents naturels et famille d'accueil. Par exemple, une sortie chez les parents une fin de semaine sur deux, etc. Ces situations sont rares et rencontrées généralement, dans les placements d'enfants plus âgés où la collaboration des parents est très bonne et où les parents ont des incapacités reconnues et avouées. De plus, ces situations de parentalité partagée sont possibles uniquement si elles correspondent aux conditions élaborées par Steinhauer (1996).

Le concept de la **parentalité partagée** peut être réalisable et se maintenir si les conditions suivantes sont présentes :

1. Être favorable à la parentalité partagée;
2. Accepter l'importance de l'autre parent et donner à l'enfant la permission de l'aimer;
3. Se respecter mutuellement, ne pas s'ingérer;
4. Reconnaître réciproquement les besoins de l'enfant;
5. Faire preuve de complicité dans la façon de répondre aux besoins de l'enfant;
6. Reconnaître les capacités et les limites de l'autre.

4.3.2 Les parents ne sont pas d'accord avec la décision du placement à long terme

Si les parents ne sont pas d'accord avec la décision du placement à long terme, la supervision des contacts parent-enfant en présence de l'intervenant est essentielle et selon la nature des réactions des parents, le maintien et la fréquence de ces visites doivent être ajustés.

Certains parents ne sont pas d'accord avec l'idée du placement à long terme ou sont très ambivalents. Toutefois, après avoir expliqué clairement leur position à leur enfant, et ce, en présence de l'intervenant, les parents acceptent néanmoins des contacts avec l'enfant et ne contaminent pas ces rencontres avec leurs revendications ou leur amertume. En fait, ils se soucient du bien-être de leur enfant et évitent de le placer en conflit de loyauté. Ces moments peuvent parfois être difficiles pour les parents et l'enfant. Ils ravivent la blessure de la séparation et le désaccord par rapport à la situation. Le support de l'intervenant pour maintenir l'objectif du contact devient important pour l'enfant.

Lorsque la réaction des parents est telle qu'ils ne peuvent se contrôler en présence de l'enfant et se plaignent des intervenants, des services, de la décision et/ou de la famille d'accueil, l'intervenant aura à juger si les contacts répondent à l'intérêt de l'enfant ou au contraire, nuisent à l'enfant. Il est possible que l'intervenant doive alors interrompre les contacts parent-enfant.

Des messages tels « Je vais te reprendre », « Dis au juge que tu veux revenir », « Je vais avoir un nouvel appartement et tu auras ta propre chambre »... Ces petites phrases bloquent l'évolution psychique de l'enfant dans la mesure où elles **l'empêchent d'investir d'autres projets**, tâche déjà ardue pour lui d'autant plus que ces phrases ne sont pas ce qui se passe dans la réalité. « Je vais te reprendre » est donc une relance fictive qui maintient l'enfant dans une **relation de dépendance** afin qu'il puisse éviter de se séparer. L'enfant demeure prisonnier dans une relation paradoxale où il reçoit, de la part de ses parents naturels, un message l'interdisant d'être bien ailleurs (Berger, 2003).

D'autres enfants, en plus d'avoir souffert d'une situation de compromission et d'une séparation, subissent pendant les contacts des pressions énormes qui nuisent à leur bon développement. Pensons à une mère qui, lors des contacts, répète à son enfant que « c'est elle la mère » alors que le jeune a été placé dès les premières années de sa vie. De tels propos peuvent entraîner des confusions dans le développement identitaire de l'enfant.

Berger (1992) parle du besoin narcissique de certains parents à continuer de voir leur enfant; ils en font une question de vie ou de mort. Ils ne veulent que personne d'autre ne possède leur enfant. Il est difficile, voire impossible, de penser qu'une telle situation soit constructive pour l'enfant.

4.4 Réactions de l'enfant

L'intervenant doit tenir compte des réactions de l'enfant avant-pendant et après les contacts.

Avant le contact, certains enfants deviennent très anxieux et demandent de façon répétitive quand aura lieu la visite. Cela ne signifie pas nécessairement que l'enfant attend avec impatience le contact mais plutôt, qu'il a besoin d'anticiper pour s'y préparer. L'intervenant doit être attentif aux manifestations physiques, verbales et comportementales de l'enfant et **respecter la demande d'un enfant qui ne veut pas voir son parent**. Parfois, chez les jeunes enfants, le refus se manifeste par des pleurs, des résistances à embarquer dans la voiture, à se décoller du parent d'accueil, etc. Chez les plus vieux, leur participation à la décision est souhaitée. Les jeunes doivent être des acteurs participatifs dans le processus de décision et de planification des contacts (Carignan, 2007).

De plus, l'intervenant doit être vigilant aux agissements de l'enfant après chaque contact et tenir compte de la capacité de l'enfant à subir des déplacements et des changements de routine.

Certains enfants montreront des signes de perturbation après le moindre contact avec leurs parents, même lorsqu'il s'agit d'une lettre ou d'un appel. Il est même fréquent de voir ces troubles resurgir pendant plusieurs jours. Ce qu'il faut comprendre c'est **que plus les réactions sont longues, plus elles paralysent l'évolution de l'enfant**. L'intensité et la forme des réactions doivent être prises en compte.

Au retour du contact, certains enfants feront payer à la famille d'accueil leurs angoisses en la rendant responsable de cette réalité. Un enfant peut refuser de regarder sa famille d'accueil, de l'écouter, de se conformer aux directives, etc. Le jeune enfant qui n'a pas développé de relation significative avec ses parents biologiques n'est pas en mesure de comprendre pourquoi la personne, qui en temps normal s'occupe de lui et le protège, le conduit auprès de personnes non familières. Leur sécurité affective devient alors menacée.

À l'opposé, certains enfants ne réagiront pas négativement suite aux contacts, mais il ne faut pas associer l'absence de réaction à l'augmentation de contacts. L'absence de réaction peut être due au progrès psychique de l'enfant.

4.5 Objectifs visés par le maintien des liens

Pour viser un de ces objectifs, l'intervenant aura d'abord évalué qu'il existe un lien significatif entre l'enfant et son (ses) parent(s).

4.5.1 Permettre à l'enfant de concevoir une continuité dans son existence

Cet objectif est de permettre à l'enfant de voir le placement comme une continuité de lien et non comme des épisodes de rupture d'un milieu à un autre. Les contacts avec les figures clés de son passé peuvent aider l'enfant à rétablir un sentiment de continuité et une cohérence dans sa vie. Les enfants qui sont déplacés d'une famille à une autre, manquent d'un tel sens, de sorte que la vie n'a pas, à leurs yeux, la qualité d'un projet de vie continu, mais se présente plutôt comme une série d'épisodes détachés.

Dans de tels cas, les contacts parent-enfant peuvent aider l'enfant à rétablir un sentiment de continuité et de cohérence dans sa vie en favorisant le bon développement de son identité. Toutefois, le travail sur ces différents aspects de la vie psychique de l'enfant n'a évidemment de sens que **si les parents et l'enfant se sont suffisamment connus pour avoir une signification pour l'enfant** (CJM-UI, 2004).

4.5.2 Freiner l'idéalisation des parents

Aucun enfant ne peut s'offrir le luxe d'accepter qu'il provient de personnes négligentes, non fiables, abusives, imprévisibles, violentes, etc. L'idéalisation permet à l'enfant de maintenir une image différente de son parent. L'enfant trouve alors toutes sortes de raisons pour innocenter ses parents et refléter une image autre (Berger, 2006).

Toutefois, si l'enfant en fait un modèle de parent idéalisé, cela peut entraîner des difficultés d'investissement relationnel et affectif dans son nouveau milieu. Il s'agit alors de permettre à l'enfant lors des contacts de se représenter son parent différemment.

En effet, le but n'est pas d'amener l'enfant à renoncer complètement à l'image idéale qu'il a de ses parents. Le but est plutôt que l'enfant parvienne à créer sa propre histoire en se différenciant du fonctionnement de ses parents.

Les contacts peuvent également être une occasion pour l'enfant de **confronter ses fantaisies** et de comprendre par lui-même les motifs pour lesquels il est placé. D'autres enfants peuvent utiliser les contacts pour ancrer davantage leurs fantaisies de retour dans leur famille. Ces enfants qui s'accrochent et qui nient une réalité évidente, ne sont pas libres de former un attachement significatif dans leur placement. Steinhauer suggère que dans de tels cas, un espacement des contacts ou même un arrêt peut s'imposer pour obliger l'enfant et la famille à affronter le fait de la séparation et la réalité du placement.

Bien des enfants ont tendance à se réfugier dans leur imaginaire et inventer des explications moins douloureuses pour eux pour comprendre leur placement. Les petits échanges que permettent les contacts **ramènent souvent l'enfant à la réalité** des difficultés et/ou limites des parents.

Il semble que le fait d'avoir deux paires de parents demande une capacité d'adaptation considérable et peut représenter une source de confusion émotionnelle chez l'enfant placé. Cependant, Poulin (1998) et Steinhauer (1996) croient qu'il est préférable pour certains enfants placés de transiger avec ses véritables parents, même s'ils peuvent avoir des difficultés de compétences parentales, que de se faire une image erronée de ses parents, ce qui mine insidieusement la réalité des relations de l'enfant.

4.5.3 Diminuer chez l'enfant les sentiments d'angoisse et d'abandon

Le plus important, pour certains enfants, est de vérifier que le parent pense toujours à lui et qu'il ne l'abandonne pas. Un enfant a besoin de voir ses parents à intervalles réguliers mais pas forcément rapprochés pour vérifier qu'ils ne sont pas morts, qu'ils ne l'ont pas oublié et que lui-même ne les a pas oubliés. **L'enfant vérifie la trace** qu'il a laissée en eux et la trace qu'ils ont laissée en lui. Sinon, apparaissent des manifestations d'angoisse, d'abandon. L'enfant a besoin de voir ses parents pour avoir une image d'eux à l'intérieur de lui, ce qui lui permet de s'autonomiser par rapport à eux.

Des jeunes ayant participé à une évaluation de programme de visites du Centre jeunesse de Québec en 2006, rapportent que le fait de voir leurs parents est bénéfique puisque « *ça me permet de savoir s'il va bien, de mieux le connaître, de découvrir des choses sur lui, de lui parler de moi, de lui dire comment ça va à l'école et autres* ».

C'est la régularité, le respect du rythme des rencontres, quel que soit leur espacement, qui permettra le souvenir et l'anticipation. Si les parents ne viennent pas de manière régulière, l'enfant peut relier son sentiment d'être abandonné à l'idée que si les choses se passent ainsi, c'est de sa faute parce qu'il est un mauvais enfant. Dans ces circonstances, les contacts annulés régulièrement nuisent au développement de l'enfant et il faut réévaluer la pertinence.

Les contacts parent-enfant offrent une opportunité de travailler certains aspects de la vie psychique de l'enfant. Ce sont des **occasions pour apprivoiser les sentiments de douleur, d'anxiété, de peine, de rage, d'abandon** suscités par leur situation familiale et par le placement à long terme qui en résulte. Les enfants sont en processus de deuil, ils ont à renoncer au désir de vivre auprès de leurs parents. En ce sens, Steinhauer (1996) propose que le maintien des contacts peut servir de catalyseur au travail de deuil à faire par l'enfant parce qu'il ne vit plus avec ses parents sur une base quotidienne.

4.5.4 Maintenir un lien supportant qui perdure dans le temps

En fait, ces contacts servent à préserver une certaine place du jeune dans sa famille afin d'éviter l'exclusion ou l'abandon (Barber et Delabro, 2004). Ils permettent également, dans certains cas, d'améliorer les relations du jeune avec sa famille même si le jeune demeure placé (Kufeld, 1982; Burke et Dawson, 1987). Ainsi, les contacts deviennent bénéfiques pour tous pour leur permettre de maintenir le lien, pour vérifier le bien-être réciproque de chacun et se rassurer au besoin.

À travers cet objectif, la place du jeune est maintenue dans sa famille. On retrouve, le plus souvent, cet objectif chez les jeunes placés à la préadolescence ou à l'adolescence ou encore, chez les enfants pour qui un retour dans la famille naturelle à 18 ans, semble une évidence.

5. Informations complémentaires

5.1 Fêtes et occasions spéciales

Le moment des contacts, le lieu, la durée et la fréquence ne doivent pas être déterminés par l'arrivée d'un événement comme la fête de Noël, la fête des Mères, l'anniversaire de l'enfant ou tout autre événement qui est habituellement vécu en famille à l'exception des cas où la présence des parents naturels dans ces événements a un sens pour l'enfant (par exemple, dans les situations de parentalité partagée). L'enfant qui a été retiré de sa famille en bas âge ou qui n'a jamais vécu avec ses parents n'a aucun intérêt à avoir des contacts avec des gens qui lui sont étrangers. La famille d'accueil de cet enfant est son univers et ses parents d'accueil sont les personnes significatives à ses yeux; ce sont ses parents psychologiques.

5.2 Constance dans les modalités de supervision

La constance et la cohérence sont des éléments extrêmement importants dans la planification des modalités de contact, car elles offrent à l'enfant un cadre logique et congruent. L'intervenant doit garder à l'esprit les motifs qui ont justifié le type d'encadrement privilégié avec ou sans la présence d'une tierce personne. Tout enfant, soumis à des contacts supervisés avec un tiers, ne devrait jamais se retrouver à vivre une sortie seul ou un contact téléphonique sans supervision puisque le contenu d'un contact téléphonique ou d'une lettre peut être aussi nocif que les contacts physiques (Berger). Dans le même ordre d'idées, il n'est pas cohérent d'organiser une sortie de fin de semaine chez les parents suivie d'une visite supervisée une autre semaine.

5.3 Lieu des contacts

Les contacts ne constituent pas une activité sociale (Berger et Rigaud, 2001). Ils ont un but précis et doivent permettre un travail clinique. Si l'enfant n'accepte pas son placement et désespère de retourner chez ses parents, des contacts à la maison de ses parents peuvent être interprétés, à tort, comme une possibilité de changer son orientation et le maintenir dans cette illusion. Si, en plus, dans ce dernier exemple, ces contacts se font de façon très régulière aux semaines ou aux deux semaines, l'illusion de l'enfant risque fortement de s'accroître. Dans de tels cas, il est souhaitable que les rencontres se déroulent dans un lieu neutre et sécuritaire avec des jeux disponibles pour l'enfant. Dans d'autres situations, l'intervenant pourrait être tenté de meubler un vide relationnel en allant dans un endroit public, entouré de monde et de stimuli, mais ce serait manquer des occasions cliniques de travailler les difficultés des uns ou la réalité des autres.

Finalement, pour qu'un enfant puisse rencontrer ses parents **seul** sans tierce personne, en retournant quelques heures **chez-lui**, voire plus longtemps, la littérature propose des conditions essentielles :

- Quand l'enfant ne montre pas de perturbations liées aux rencontres;
- Quand l'enfant peut dire son opinion à ses parents, même si elle est divergente de la leur;
- Quand l'enfant peut repérer le moment où il se sent mal en présence de ses parents;
- Quand les rôles entre famille d'accueil et parents naturels sont clairs et que la situation ne crée pas de double appartenance conflictuelle pour l'enfant;
- Quand les apprentissages scolaires ne sont pas envahis par les préoccupations que l'enfant a concernant ses parents.

5.4 Parents qui reviennent après un temps d'absence^A

Certains parents qui ne parviennent pas à surpasser leur déception en arrivent parfois à rompre tous les contacts avec leur enfant. Ils nous diront, par exemple : « Si je ne peux pas le voir plus souvent, j'aime mieux pas le voir ». Ils disparaissent de la vie de leur enfant durant plusieurs mois et même des années, voire toujours dans certains cas. Cependant, quelques-uns reviennent après un moment et demandent à reprendre des contacts avec leur enfant sans s'interroger sur l'effet de leur retour sur celui-ci. Dans l'accompagnement de l'enfant, celui-ci est toujours mis au courant des décisions de ses parents, même si elles peuvent être douloureuses pour lui. L'enfant qui a appris que ses parents ne viendraient plus le voir, a sûrement vécu des moments difficiles par la suite. Le retour de ses parents va probablement raviver ces blessures, susciter de l'ambivalence et éveiller des espoirs. L'enfant sera peut-être heureux de leur retour, mais aussi fâché qu'ils l'aient abandonné et apeuré qu'ils disparaissent à nouveau.

La reprise de contacts doit donc toujours être évaluée avec soin : est-ce que les parents sont conscients de l'impact que leur départ a eu sur leur enfant? Ont-ils remis en question certaines de leurs attitudes? Comment se positionnent-ils par rapport au placement à long terme de leur enfant? Avons-nous suffisamment d'éléments qui nous permettent de croire que les parents ne vont plus disparaître? Quelle est la motivation actuelle des parents ? Le désir des parents ne correspond pas toujours à la réalité. Ils peuvent exprimer leur désir de revoir leur enfant, d'être stable dans leurs contacts et leur sincérité être réelle. Toutefois, dans les faits, ces parents peuvent agir autrement : ils peuvent par exemple idéaliser leur relation avec leur enfant et à la moindre déception de sa part, disparaître pour un temps indéterminé. D'où l'importance d'évaluer l'intérêt de l'enfant dans une reprise de contact.

Au cours d'un placement à long terme, il est possible, exceptionnellement, que des parents modifient leur contexte de vie ou entreprennent des démarches d'aide qui font que leurs compétences parentales s'améliorent et qu'ils seraient maintenant aptes à reprendre leur enfant. Devant ce genre de situation, il est important de se rappeler que si une décision de placement à long terme avait été prise auparavant c'est qu'un pronostic très sombre avait

^A Centre jeunesse de Montréal, Institut universitaire, Francine Paquette, *À chaque enfant son projet de vie permanent*, programme d'intervention 0-5 ans, 2004.

été émis en ce qui concerne les capacités des parents d'améliorer leur situation. Ainsi, avant de réviser cette décision, l'intervenant aura à évaluer la stabilité des changements opérés par les parents : est-ce que ces changements surviennent suite à une reconnaissance de leurs difficultés? Depuis combien de temps ces changements sont-ils survenus? Ces changements sont-ils tributaires d'éléments extérieurs aux parents ou ceux-ci ont-ils intégrés de nouvelles façons de faire ou de voir leur rôle parental?

Par la suite, l'intervenant s'interrogera sur l'impact d'un changement de décision sur le développement de l'enfant. Par exemple, si l'enfant s'est installé depuis un certain temps dans sa famille d'accueil, est rassuré et se développe bien, un retour dans sa famille d'origine peut éveiller des inquiétudes de revivre le passé, peut engendrer des conflits de loyauté envers sa famille d'accueil, réactiver un désir de réunification et amener des désorganisations chez l'enfant. La question primordiale à se poser est de savoir si l'enfant est prêt, de son côté, à reprendre ses parents. Certains enfants ont parfois vécu plus longtemps dans leur famille substitut et, bien que leurs parents d'origine ne soient pas inconnus, ils sont devenus, avec le temps des connaissances, presque des étrangers dans quelques cas. Se séparer de leurs parents d'accueil devient alors une véritable séparation de leurs parents psychologiques et on peut créer un traumatisme.

5.5 Fratrie

Bien que les enfants apprécient généralement la présence de leurs frères et sœurs durant les contacts, l'augmentation du nombre d'enfants risque parfois d'alourdir la tâche des parents qui ont déjà des difficultés éducatives (Berger et Rigaud, 2001). Il est donc important de demeurer prudent en ce qui concerne la présence de la fratrie lors des contacts.

Les contacts avec la fratrie sont déterminés en fonction des besoins de l'enfant, du sens que ces contacts auront pour lui et du type de lien qui le rattache à sa fratrie si un lien existe réellement entre eux. Tout comme avec les parents et les grands-parents, les liens du sang ne sont pas garants de l'existence de liens significatifs entre les enfants. Dans certaines situations, les enfants ont connu tellement de manques ou d'événements traumatisants ensemble que des contacts entre eux ravivent une profonde rivalité qui peut devenir destructrice pour eux ou réveillent les traumatismes antérieurs qui sont tout autant destructeurs. Parfois, les enfants ne parviennent à reprendre contact entre eux qu'après bien des années de placement où chacun a réussi à se construire suffisamment pour être en mesure d'affronter les vieux fantômes que les contacts avec la fratrie peuvent raviver.

Il devient parfois inévitable de placer des enfants d'une fratrie séparément en raison du manque de ressources disponibles. Si les enfants sont en âge de se reconnaître et que le lien est positif, le maintien des contacts entre les membres de la fratrie est un important élément de continuité entre le passé, le présent et le futur. À moins de contre indications, les liens doivent être maintenus entre les enfants d'une fratrie. Bien que cela puisse représenter une multiplication des déplacements nécessaires aux rencontres entre les enfants, il est important d'inventorier les moyens pouvant aider à maintenir ces liens. Ces liens ont tendance à s'étioler avec le temps s'ils ne sont pas nourris. Même si l'enfant ne sollicite pas ces contacts, il ne faut pas prendre pour acquis qu'il n'est pas intéressé. Il faut questionner cet élément auprès de l'enfant.

Les enfants peuvent avoir entre eux des contacts téléphoniques, des visites, de la correspondance. Certains peuvent participer à des thérapies conjointes, passer des vacances avec les gens d'une des familles d'accueil ou de l'autre, etc.

5.6 Grands-parents

Bien que les contacts entre les grands-parents naturels et l'enfant ne soient pas le sujet spécifique de ce document, voici quelques concepts importants.

Les grands-parents ne sont pas systématiquement des personnes significatives pour l'enfant. Il est possible que l'instabilité de leur propre enfant ait empêché qu'il se crée des liens. Il faut s'interroger sur la pertinence de construire ces liens avec l'enfant : est-ce que cela répond aux besoins de l'enfant ou à celui-des grands-parents ? Les grands-parents doivent être reconnus comme tels par l'enfant.

Il faut également analyser la dynamique familiale. Certains grands-parents ne sont pas neutres. Ils peuvent aussi être en conflit avec les parents de l'enfant ou ils peuvent se trouver coincés entre leur propre enfant et leurs petits-enfants si, éventuellement, ils visitent et que les parents s'en sentent menacés pour une raison ou une autre. Certains grands-parents peuvent minimiser l'impact de leur visite sur les liens parents-enfants et il arrive qu'ils créent un conflit de loyauté chez l'enfant.

Certains grands-parents réagissent aussi au placement de l'enfant et peuvent le mettre en péril, tout comme le parent, en dénigrant le milieu d'accueil par exemple.

Bref, un principe demeure soit celui de l'intérêt de l'enfant.

Conclusion

L'état des connaissances concernant les besoins multiples et complexes des jeunes placés demeure parcellaire. Les recherches n'ont pas encore été capables de circonscrire toute l'ampleur et l'impact des décisions cliniques entourant le placement. Cependant, tous s'entendent pour dire qu'une procédure rigoureuse doit faire partie du plan d'intervention pour encadrer les modalités de contacts.

Le maintien des contacts est un processus qui permet de préserver et nourrir des liens significatifs entre un enfant et sa famille biologique. D'où l'importance de ne pas forcer une relation qui n'existe pas.

Nous devons être très attentifs aux manifestations verbales, affectives et comportementales des enfants lors de la mise en place de contacts. Rappelons-le, certaines visites peuvent réactiver des angoisses du passé ou limiter l'investissement de l'enfant à son milieu substitut. De telles situations peuvent survenir lorsque l'enfant n'a pas de lien significatif ou qu'il n'est pas indiqué qu'il en développe.

À l'opposé, pour certains enfants, l'absence de contacts peut contribuer à l'idéalisation du parent ou à l'apparition d'un sentiment d'abandon profond.

Ainsi, une analyse approfondie bâtie sur des critères précis aidera l'intervenant à prendre les meilleures décisions dans l'intérêt de chaque enfant.

Ce document a été produit par madame Mireille Imbeaut, APPR, membre de l'équipe de la DDPQ du Centre jeunesse du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Bibliographie

- Beaudry M., Simard M., Jacob M., (2004) *Mon parent, la prunelle de mes yeux. L'appréciation de jeunes ayant participé à un programme de visites supervisées visant le maintien des liens avec leurs parents*, L'enjeux, 11 (1), 46-54.
- Berger, Maurice, *L'échec de la protection de l'enfance*, 2e édition, Paris, France, Éditions Dunod (2004).
- Berger, Maurice, *L'enfant et la souffrance de la séparation*, Paris, Éditions Dunod, 2003.
- Berger Maurice, *Le droit d'hébergement du père concernant un bébé*, Revue Dialogue, no 155, p.90-104, août 2003
- Berger Maurice, *Les visites médiatisées*, Journal des psychologues, novembre 1999, no. 172, p. 12 à 20.
- Bordeleau Stéphanie, Genest Diane, *Les visites supervisées, Saviez-vous que... des réponses à vos préoccupations cliniques*, Centre jeunesse de Québec, 2006.
- Carignan, Louise, *Les avantages et les inconvénients du maintien ou du non-maintien du lien avec la famille biologique pour les enfants placés à long terme sans possibilité de retour avec elle*, Intervention, (121), décembre 2004, pp 67-78
- Carignan Louise, *Analyse de l'adaptation sociale et personnelle des jeunes placés jusqu'à majorité en fonction de leur trajectoire de placement et du maintien ou du non maintien des contacts avec leurs parents biologiques*. Thèse présentée à l'Université McGill/Université de Montréal, juin 2007.
- Centre jeunesse de Québec, *Visites supervisées*, direction du développement de la pratique professionnelle et des affaires universitaires, août 2006.
- Centre jeunesse de Montréal Institut Universitaire, Francine Paquette, *À chacun son projet de vie permanent, un programme d'intervention 0 à 5 ans*, février 2004.
- Doucet Michel, *Mélodrame et mélodie de la séparation : des enfants et des parents aux liens meurtris*, L'enjeu, Centre jeunesse Montérégie, février 2009, p.17-23
- Gabel Marceline, Lamour martine, Manciaux Michel, *La protection de l'enfance; maintien, rupture et soins des liens*, Éditions Fleurus, Paris, 2005.
- Guedeney Nicole, *Maintien ou rupture des liens d'attachement, le prix à payer, La protection de l'enfance; maintien, rupture et soins des liens*, Éditions Fleurus, Paris, 2005.
- Gréchey Jean, *Quand les enfants placés voient leurs parents dans un espace rencontre*, Dialogue 167, parentalité et famille d'accueil, p 99 à 104, 2005.

Lebel Alain, *Réflexions sur le maintien des liens entre des parents psychotiques et leurs enfants*, Prisme, 6 (1) printemps 1996, pp. 138-153.

Leclerc Christian, *L'espace et la règle : ethnographie d'un point rencontre*, Dialogue-Recherche cliniques et sociologiques sur le couple et la famille, 2005, p. 105 à 119.

Poirier Marie-Andrée, *Le maintien des liens entre les enfants placés et ses parents, analyse critique de travaux de recherche*. Revue canadienne de service social, volume 15, numéro 1, 1998, p. 9-23.

Simard Marie, Beaudry Madeleine, Yergeau Éric, *Le maintien des liens parents-enfants en contexte de protection*. Étude du programme de visites supervisées du Centre jeunesse de l'Estrie. Centre de recherche sur les services communautaires, Université Laval, juillet 1997.

Verreault Mélissa, *Le deuil d'un parent toujours vivant*, Saviez-vous que... des réponses à vos préoccupations cliniques, Centre jeunesse de Québec

ANNEXE 1

CRITÈRES D'AIDE À LA DÉCISION POUR LE MAINTIEN DES LIENS EN CONTEXTE DE PLACEMENT À LONG TERME

Critères d'aide à la décision pour le maintien des liens en contexte de placement à long terme

Critères d'aide à la décision	Questions proposées
1 L'âge de l'enfant	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Quels sont les besoins de cet enfant ? ▪ Quel âge l'enfant avait-il au moment de son premier placement ? ▪ Qui est la figure affective significative de l'enfant ?
2 La nature du lien parent-enfant	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Quelle est la qualité du lien initial entre cet enfant et ses parents ? ▪ Comment ce parent était-il au niveau affectif, avec son enfant avant le placement ? ▪ Existe-t-il une relation parent-enfant ou au contraire le contact force une relation qui n'existe pas ?
3 Le degré d'adhésion des parents au placement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les parents acceptent-ils la situation de placement de leur enfant ? ▪ Les parents ont-ils donné la permission à leur enfant de se développer dans un autre milieu ? ▪ L'enfant a-t-il intégré l'idée du non retour ? ▪ L'enfant s'investit-il dans son nouveau projet de vie ?
4 Les réactions de l'enfant aux contacts	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Comment l'enfant réagit avant, pendant et après les contacts ? ▪ L'enfant démontre-t-il des signes d'angoisse, de détresse, de perturbation avant, pendant et après les contacts ? ▪ L'enfant est-il en mesure d'exprimer ce qu'il vit pendant les contacts ?
5 L'objectif visé par le maintien des liens : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Permettre à l'enfant de concevoir une continuité dans son existence; ✓ Freiner l'idéalisation des parents; ✓ Diminuer les sentiments d'angoisse et d'abandon; ✓ Maintenir un lien supportant qui perdure dans le temps. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Quel objectif est visé par les contacts ? ▪ Est-ce que cet objectif est dans le réel intérêt de l'enfant ? ▪ La situation présente permet-elle à l'enfant d'être accompagné dans cet objectif thérapeutique ?